

De nouvelles missions pour l'Anses

Gros changements en perspective à l'Anses. Au 1^{er} juillet 2015, l'Agence nationale de sécurité sanitaire aura pour mission de délivrer les autorisations de mise sur le marché des produits phytos, des adjuvants, des matières fertilisantes et des supports de culture.

Auparavant, l'Anses émettait un avis et le ministère décidait d'autoriser la mise en marché. « C'est un changement important pour nous, une grosse responsabilité, a estimé Marc Mortureux, directeur général de l'Anses, lors d'un point presse le 5 mars. Mais l'enjeu n'est pas tant la délivrance, il s'agit surtout d'être en capacité de réagir très rapidement pour détecter d'éventuels effets néfastes sur l'homme ou l'environnement. » D'où l'installation d'un dispositif de pharmacovigilance qui sera lui aussi mis en place au 1^{er} juillet. Son objectif principal : caractériser les effets éventuels des produits phytos sur la santé, sur les écosystèmes, la faune, la flore.

Un arrêté mettant en place une taxe sur la vente des phytos est attendu d'ici au 31 mai. Quatre millions d'euros seraient ainsi disponibles pour mettre en place ce dispositif. « On a déjà pris contact avec la MSA, les centres anti-poison, les associations comme phyto-victimes... pour collecter les informations relatives aux effets sanitaires, aux contaminations des milieux et aux expositions, a précisé le professeur Gérard Lasfargues, de l'Anses. Et pour être au plus près du terrain, on peut imaginer des sentinelles agriculteurs qui nous remonteraient en temps réel et en direct leurs pratiques d'utilisation des phytos, les accidents... »

Pour répondre à toutes ces nouvelles missions liées aux phytos, 35 postes équivalent temps plein seront créés, dont 25 en 2015 et 10 en 2016.

Source : <http://www.lafranceagricole.fr/actualite-agricole/phytosanitaires-de-nouvelles-missions-pour-l-anses-101119.html/> 05/03/2015